



Ecole St Pierre  
30 C, rue du Petit Paris  
85540 Champ St Père  
Tél. : 02.51.40.94.43  
Site Internet: [www.champstpere-stpierre.fr](http://www.champstpere-stpierre.fr)

## Circulaire de rentrée Année scolaire 2020-2021

### Organisation des classes

- Classe de PS-MS : Stéphanie Migner
- Classe de GS- CP: Estelle Marquine et Elodie Menanteau (le lundi)
- Classe de CE1-CE2 : Hélène Mouré et Elodie Menanteau (le mardi)
- Classe de CM1-CM2: Myriam Zanfongnon

Sabine Brossard, enseignante du Regroupement d'Adaptation du secteur des Moutiers, accompagnera certains élèves de cycle 2 ou cycle 3 en fonction des difficultés rencontrées par chacun dans certains domaines d'apprentissage. Des précisions sur l'aide spécialisée seront communiquées aux parents d'élèves au cours des réunions de classe.

### Personnel intervenant dans l'école

- Anne-Laure Marin: Agent de service (aide maternelle)
- Vanessa Raynon : Agent de service (surveillance de sieste + agent d'entretien)
- Mélanie Gaborit : AESH

### Protocole sanitaire

#### **La distanciation physique :**

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas pour les élèves.

#### **Le lavage des mains :**

**Pour les élèves**, les règles de lavage de mains seront bien évidemment exigées :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

**Pour les adultes, le nettoyage et la désinfection des mains est obligatoire** avant d'entrer dans l'enceinte de l'établissement. Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition.

### Le port du masque :

- **Pour les personnels :** le port du masque est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.
- **Pour les élèves :** le port du masque est à proscrire en maternelle et il n'est pas recommandé en élémentaire.
- **Pour les parents :** **Le port du masque est obligatoire pour tout adulte entrant dans l'enceinte de l'établissement.** Les parents des élèves de maternelle (PS-MS) pourront accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la classe.

### Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels :

Les salles de classe seront largement et régulièrement aérées.

Le nettoyage et la désinfection des locaux (salles de classe mais aussi parties communes, poignées de porte, interrupteurs, tables, chaises...) sera réalisé **au moins une fois par jour** avec les produits adéquates.

L'accès aux jeux et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est permise.

### La limitation du brassage des élèves :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

### Conduite à tenir lors de l'apparition de symptômes :

- Les parents devront **prendre la température de leur enfant avant le départ** pour l'école. En cas de fièvre (38°C ou plus) ou tout autre symptôme évocateur de COVID-19, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant.
- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel conduira à **l'isolement immédiat** de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant.
- En cas de symptômes évocateurs, les parents assureront, en lien avec leur médecin traitant, la réalisation d'un **test de dépistage** chez leur enfant. Le processus d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.
- Les enfants concernés ne pourront pas être acceptés de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

## Calendrier scolaire

Vous trouverez un calendrier en pièce jointe qu'il vous sera possible d'utiliser pour noter les activités scolaires ou périscolaires de votre enfant.

Les vacances d'été débuteront le **mardi 6 juillet** après la classe.

## Modification du calendrier officiel

Cette année, l'école suivra le calendrier officiel. Aucune modification ne sera apportée.

Des animations, à caractère facultatif, seront tout de même proposées aux enfants et à leur famille.

## Horaires

	De la maternelle au CP	Du CE1 au CM2
Matin	8h45 à 11h45	8h45 à 12 h 00
Après-midi	13 h 15 à 16 h 30	13 h 30 à 16 h 30

Pour des raisons liées au transport vers le restaurant municipal, nous sommes obligés d'organiser 2 cars.

L'accueil se fera à partir de **8 h 35**. Les enfants se rendront directement dans leur classe après lavage des mains.

Les parents des élèves de maternelle (PS-MS) pourront accompagner leur enfant jusqu'**à la porte de la classe mais ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux**.

Pour les parents des enfants de GS jusqu'au CM2, nous vous demandons de laisser vos enfants **entrer seuls** dans l'école.

En cas de problème urgent, vous pourrez rentrer sur la cour pour en avertir les enseignants.

La classe commence à **8h45** pour tous les cycles. **Merci de respecter cet horaire.**

Lors des sorties, nous vous demanderons **d'attendre sur le parking extérieur**. **Les enseignants appelleront les enfants les uns après les autres par fratrie. Une fois que vous aurez récupéré vos enfants, vous êtes priés de quitter les lieux rapidement.**

## Communication Parents-Ecole

Des réunions de classe auront lieu au cours des prochaines semaines. Les dates vous seront communiquées ultérieurement. Ces réunions seront pour vous l'occasion de recevoir des informations et d'échanger sur le fonctionnement de la classe.

Pendant l'année scolaire, il vous sera également possible de demander des rendez-vous individuels. Les enseignants se tiendront à votre disposition en fonction de leurs disponibilités.

L'ensemble des communications se fait par voie électronique. Toutes les communications d'ordre général se feront par le biais de l'adresse [ecolestpierrecsp@orange.fr](mailto:ecolestpierrecsp@orange.fr) et les informations spécifiques de classe se feront à l'aide des adresses suivantes :

Classe de Stéphanie PS-MS	<a href="mailto:classestephaniecsp@orange.fr">classestephaniecsp@orange.fr</a>	Classe d'Hélène CE1-CE2	<a href="mailto:classehelenecsp@orange.fr">classehelenecsp@orange.fr</a>
Classe d'Estelle GS-CP	<a href="mailto:classeestellecsp@orange.fr">classeestellecsp@orange.fr</a>	Classe de Myriam CM1-CM2	<a href="mailto:classemyriamcsp@orange.fr">classemyriamcsp@orange.fr</a>

Chaque enfant aura une chemise jaune pour les informations ne pouvant être communiquées par mail.

## Décharge de direction

La directrice de l'école sera en décharge de direction le **mardi**. Elodie Menanteau assurera la classe de CE1-CE2 ce jour-là.

Si vous souhaitez contacter la directrice, veuillez privilégier la journée du mardi. Merci.

Contact : - par téléphone : 02.51.40.94.43

- par mail : [ecolestpierrecsp@orange.fr](mailto:ecolestpierrecsp@orange.fr)

## Absences

- **Pour toute absence prévue, veuillez informer l'enseignant concerné par mail.**
- Pour une absence imprévue, veuillez informer le directeur par mail [ecolestpierrecsp@orange.fr](mailto:ecolestpierrecsp@orange.fr) ou par téléphone avant la classe.



Dans les deux cas, il est impératif de compléter un billet d'absence et de le remettre à l'enseignant de la classe. Une fiche de billets d'absence sera distribuée aux enfants à la rentrée.

## Garderie – Centre municipal des Tilleuls / Cantine

Un courrier de la municipalité est présent sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

**Les enfants profitant des services de cantine et de garderie doivent être inscrits en mairie et doivent apporter leur carte tous les jours.**

## Goûter

Les enfants ne seront pas autorisés à prendre de collation pendant le temps d'école. Pour ceux qui le souhaitent, il sera possible de le faire avant la classe entre 8h35 et 8h45.

## Anniversaires

Nous vous demandons d'être raisonnable dans la quantité des bonbons offerts et de privilégier les bonbons emballés ou les sachets individuels. Un ou deux bonbons peuvent suffire pour fêter un anniversaire à l'école. Merci de votre compréhension.

## Parents accompagnateurs en sortie scolaire

Accompagner, ce n'est pas forcément profiter des spectacles. C'est tout d'abord gérer les enfants. Il est bien **évidemment interdit de fumer** en présence des enfants. Il est également impératif de faire attention au vocabulaire employé devant les enfants.

Chaque sortie scolaire doit être un moment d'apprentissage pendant lequel les adultes doivent être garants de la bonne conduite des enfants et de leur sécurité. Ils doivent donc être des modèles.

## Informations diverses

- Nous vous recommandons de marquer tous les vêtements que votre enfant peut quitter et le matériel qu'il pourrait égarer.
- Pour les petits, **prévoir des vêtements de rechange.**
- Pour la sieste, marquer le duvet et la serviette de toilette.
- Merci de couvrir les livres et fichiers scolaires et d'aider votre enfant à en prendre soin.

**Très bonne rentrée à tous.**

L'équipe enseignante